

ANNEXE 3 – TAUX APPLICABLES

ACTION CLÉ N° 1 – MOBILITÉ DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

1. Voyage

Distances parcourues	Voyage standard - Montant	Voyage écoresponsable - Montant
Entre 10 et 99 km :	23 EUR par participant	
Entre 100 et 499 km :	180 EUR par participant	210 EUR par participant
Entre 500 et 1 999 km :	275 EUR par participant	320 EUR par participant
Entre 2 000 et 2 999 km :	360 EUR par participant	410 EUR par participant
Entre 3 000 et 3 999 km :	530 EUR par participant	610 EUR par participant
Entre 4 000 et 7 999 km :	820 EUR par participant	
8 000 km ou plus :	1500 EUR par participant	

Remarque : la «distance parcourue» représente la distance entre le lieu d'origine et l'endroit où se déroule l'activité, tandis que le «montant» couvre la contribution au voyage aller-retour, à destination et au départ de l'endroit où se déroule l'activité.

2. Soutien individuel :

Remarque : le montant par jour est calculé comme suit :

jusqu'au 14^e jour de l'activité : le montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant

+

à partir du 15^e jour de l'activité : 70 % du montant indiqué dans le tableau ci-dessous par jour et par participant.

Les taux sont arrondis à l'unité d'euro la plus proche.

Pays d'accueil	Mobilité du personnel Montant par jour en EUR	Élèves Montant par jour en EUR
Groupe 1 : Norvège, Danemark, Luxembourg, Islande, Suède, Irlande, Finlande, Liechtenstein	180	80
Groupe 2 : Pays-Bas, Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Espagne, Chypre, Grèce, Malte, Portugal	160	70
Groupe 3 : Slovénie, Estonie, Lettonie, Croatie, Slovaquie, Tchéquie, Lituanie, Turquie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bulgarie, République de Macédoine du Nord, Serbie	140	60

SCO_Convention de subvention 2023

Les mêmes taux s'appliquent aux accompagnateurs.

3. Soutien organisationnel

100 EUR :

- par élève participant à des activités de mobilité de groupe, avec un montant maximal de 1 000 EUR par groupe
- par participant à des activités de mobilité du personnel pour des cours et formations
- par expert invité
- par enseignant ou éducateur en formation accueilli

Jusqu'au 100^e participant : **350 EUR** ; au-delà du 100^e participant au même type d'activité : **200 EUR** :

- par participant à des activités de mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage pour les élèves
- par participant à des activités de mobilité du personnel à des fins d'observation en situation de travail et de missions d'enseignement ou de formation

500 EUR :

- par participant à des activités de mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les élèves.

Remarque : les accompagnateurs ne sont pas considérés comme des participants à des activités de mobilité à des fins d'apprentissage et ne sont pas pris en considération dans le calcul du soutien organisationnel.

4. Frais d'inscription

80 EUR par jour et par participant, avec un maximum de **800 EUR de frais d'inscription** par participant au projet de mobilité.

5. Soutien des organisations pour l'inclusion

100 EUR par participant pour les coûts liés à l'organisation d'activités de mobilité pour les participants moins favorisés.

6. Visites préparatoires

575 EUR par participant, avec un maximum de trois participants par visite.

7. Soutien linguistique

150 EUR par participant.

En outre : **150 EUR** par participant à des activités de mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les élèves.

Remarque : le soutien linguistique individuel n'est pas fourni pour le personnel dans le cadre d'une mobilité de moins de 31 jours ou pour les élèves dans le cadre d'une mobilité de groupe.